NOTE: Tous les documents sont sous embargo jusqu'au 23 Septembre 2008 à 10 h CET / 08 h GMT

TRANSPARENCY INTERNATIONAL
the global coalition against corruption

POUR DIFFUSION IMMEDIATE

La persistance d'un niveau élevé de corruption dans les pays pauvres conduit à une « situation humanitaire désastreuse »

La corruption persiste également dans les pays les plus riches affectés par de nombreux scandales mettant en cause des entreprises.

Berlin, le 23 Septembre 2008 – Avec la Somalie et l'Irak perçus comme les pays les plus corrompus, l'Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2008 de Transparency International, publié aujourd'hui, met en évidence le cercle vicieux liant pauvreté, faillite des institutions et corruption. Les pays développés ne sont pas en reste. Les mauvaises performances dans l'IPC 2008 de certains pays industrialisés indiquent que les mécanismes de contrôle ne sont pas non plus infaillibles dans les pays riches.

"Dans les pays les plus pauvres, la corruption peut être une question de vie ou de mort, lorsque, par exemple, elle touche aux ressources destinées aux hôpitaux ou aux réseaux de distribution d'eau potable," déclare Huguette Labelle, Présidente de Transparency International. "La persistance d'un niveau élevé de corruption et de pauvreté dans de nombreux pays pauvres conduit à une situation humanitaire désastreuse et ne peut être tolérée. Mais même dans les pays les plus riches, la mise en œuvre inégale des mesures de lutte contre la corruption est préoccupante. L'adoption de politiques plus strictes de lutte contre la corruption est nécessaire."

Résultats 2008
L'Indice de Perception de la Corruption évalue la perception du niveau de corruption affectant les administrations publiques et la classe politique. C'est un indice composite fondé sur différents sondages et enquêtes réalisés par des organismes indépendants. L'IPC 2008 couvre 180 pays, soit un nombre de pays équivalent à celui couvert en 2007. Il classe les pays sur une échelle de 0 (haut degré de corruption perçu) à 10 (faible degré de corruption perçu).

Le *Danemark,* la *Nouvelle-Zélande* et la *Suède,* obtiennent la note la plus élevée avec 9,3, suivis par *Singapour,* avec une note de *9,2.* En bas du classement, on retrouve *Haïti* avec 1,4*, l'Irak* et *Myanmar* avec 1,3, et enfin la *Somalie* avec une note de 1.

Bien que, au sein du classement IPC, les notes n'évoluent que lentement d'une année sur l'autre, des différences statistiques significatives ont pu être relevées pour des pays situés en haut et en bas du classement. Si l'on compare les données ayant servi au calcul de l'IPC 2007 et de l'IPC 2008, les notes de la *Bulgarie, du Burundi, des Maldives, de la Norvège et du Royaume-Uni* enregistrent une baisse importante.

À l'inverse, une amélioration significative par rapport à l'année précédente peut être constatée dans les notes de l'*Albanie, Chypre,* la *Géorgie, Maurice,* le *Nigeria, Oman,* le *Qatar,* la *Corée du Sud, Tonga* et la *Turquie*.

Renforcer le contrôle et la responsabilité
Aussi bien dans les pays riches que dans les pays pauvres, la lutte contre la corruption exige le bon fonctionnement des institutions publiques et de la société civile. Les pays les plus pauvres sont minés par des systèmes judiciaires corrompus et l'inefficacité du contrôle parlementaire. Dans les

pays riches, la régulation du secteur privé est très insuffisante, que ce soit en termes de lutte contre la corruption des agents publics étrangers ou de contrôle des institutions financières et des opérations commerciales.

"Juguler la corruption exige un contrôle étroit exercé par le Parlement, l'application effective des lois, l'existence de medias indépendants et d'une société civile dynamique" indique Huguette Labelle. "Lorsque ces institutions sont faibles, la corruption se développe et échappe à tout contrôle avec de terribles conséquences pour la société dans son entier avec la persistance d'injustices et d'inégalités."

Un défi pour le succès de la lutte contre la pauvreté

Dans les pays pauvres, les ravages de la corruption compromettent la lutte contre la pauvreté et menacent la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Selon le Rapport mondial sur la corruption 2008 de TI, l'extension incontrôlée de la corruption pourrait renchérir de 50 milliards de dollars (35 milliards d'euros) le montant des investissements nécessaires pour atteindre les OMD dans le domaine de l'eau et de l'hygiène publique, soit près de la moitié de l'ensemble des budgets d'aide au développement.

Ce constat nécessite des efforts accrus non seulement dans les pays pauvres, où le bien être d'une part importante de la population est en jeu, mais également de la part de la communauté des donateurs. Leur démarche doit être plus ciblée et plus coordonnée afin que l'aide au développement favorise le développement de la bonne gouvernance et du contrôle dans les pays bénéficiaires, et que les versements effectués au titre de l'aide au développement ne puissent être détournés.

TI adressera d'ailleurs ce message aux Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui évalueront les progrès effectués dans la réalisation des OMD lors du sommet du 25 septembre, prélude à la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement de Doha au Qatar. Les Etats membres devraient y prendre des engagements en matière de financement de l'aide.

Johann Graf Lambsdorff, Professeur à l'Université de Passau, responsable de l'élaboration de l'IPC pour le compte de TI, souligne les effets désastreux de la corruption et les gains à attendre d'une politique efficace de lutte contre la corruption :"les chiffres suggèrent qu'une amélioration de l'IPC d'un point (sur une échelle allant de 1 à 10) permet d'augmenter les investissements de 0,5% du PIB et d'accroitre de près de 4 % le revenu moyen."

La corruption privée et le double standard

L'affaiblissement des performances de certains grands pays exportateurs, et en particulier la diminution significative des notes de certains pays européens dans l'IPC 2008, met le doute sur la détermination réelle des gouvernements à mettre fin aux abus des entreprises dans la conduite de leurs activités à l'étranger. Ce recul traduit également certaines préoccupations liées au fonctionnement interne des Etats avec par exemple la question du financement des partis politiques. L'éclatement régulier de scandales liés à des actes de corruption active commis à l'étranger témoigne de l'incapacité des pays riches à tenir leurs engagements anti-corruption, notamment leur promesse mutuelle de rendre des comptes.

"Cette sorte de double standard est inacceptable et traduit le mépris des règles du droit international" déclare Huguette Labelle. "Au-delà de ses effets désastreux sur l'état de droit et la confiance accordée à l'Etat, ce manque de détermination décrédibilise les appels adressés aux pays pauvres pour qu'ils agissent plus fermement contre la corruption." La Convention de l'OCDE contre la corruption, qui pénalise les actes de corruption commis à l'étranger par des entreprises basées dans les pays de l'OCDE, est en vigueur depuis 1999, mais sa mise en œuvre effective reste très inégale.

L'adoption et la mise en œuvre de règles efficaces ne constitue toutefois que la moitié des efforts à accomplir. Un réel changement ne sera possible que si, dans les pays riches comme dans les pays pauvres, les entreprises de toute taille, s'engagent individuellement à effectuer des progrès dans la lutte contre la corruption.

Lutter contre la corruption : une convention sociale

Dans tous les pays, des organismes de contrôle plus puissants, un cadre légal plus strict et des règles bien définies permettront de faire reculer la corruption, assurant une plus grande participation de la population à la vie sociale, des résultats concrets en termes de développement et une amélioration des conditions de vie des populations marginalisées.

NOTE: Tous les documents sont sous embargo jusqu'au 23 Septembre 2008 à 10 h CET / 08 h GMT

Transparency International est l'organisation de la société civile à la tête de la lutte contre la corruption

Contacts Medias:

Gypsy Guillén Kaiser
Tel: +49-176 101 21 661
Fax: +49-30-3470 3912
ggkaiser@transparency.org

Jesse Garcia
Tel: +49-30-34 38 20 667
jgarcia@transparency.org

NOTE: Tous les documents sont sous embargo jusqu'au 23 Septembre 2008 à 10 h CET / 08 h GMT

Indice de Perception de la Corruption 2008 de Transparency International

Le score attribué à chaque pays ou territoire évalue le niveau de corruption dans le secteur public, tel que perçu par les entreprises et les experts, sur une échelle allant de zéro (degré élevé de corruption) à dix (degré élevé d'intégrité).

Rang du Pays	Pays /Territoire	IPC 2008	Ecart -type	Intervalle de Confiance	Nombre d'enquêtes utilisées
1	Danemark	**9,3**	0,2	9,1 - 9,4	6
1	Suède	**9,3**	0,1	9,2 - 9,4	6
1	Nouvelle-Zélande	**9,3**	0,2	9,2 - 9,5	6
4	Singapour	**9,2**	0,3	9,0 - 9,3	9
5	Finlande	**9,0**	0,8	8,4 - 9,4	6
5	Suisse	**9,0**	0,4	8,7 - 9,2	6
7	Islande	**8,9**	0,9	8,1 - 9,4	5
7	Pays-Bas	**8,9**	0,5	8,5 - 9,1	6
9	Australie	**8,7**	0,7	8,2 - 9,1	8
9	Canada	**8,7**	0,5	8,4 - 9,1	6
11	Luxembourg	**8,3**	0,8	7,8 - 8,8	6
12	Autriche	**8,1**	0,8	7,6 - 8,6	6
12	Hong Kong	**8,1**	1	7,5 - 8,6	8
14	Allemagne	**7,9**	0,6	7,5 - 8,2	6
14	Norvège	**7,9**	0,6	7,5 - 8,3	6
16	Irlande	**7,7**	0,3	7,5 - 7,9	6
16	Royaume-Uni	**7,7**	0,7	7,2 - 8,1	6
18	États-Unis	**7,3**	0,9	6,7 - 7,7	8
18	Japon	**7,3**	0,5	7,0 - 7,6	8
18	Belgique	**7,3**	0,2	7,2 - 7,4	6
21	Saint Lucie	**7,1**	0,4	6,6 - 7,3	3
22	Barbade	**7,0**	0,5	6,5 - 7,3	4
23	France	**6,9**	0,7	6,5 - 7,3	6
23	Chili	**6,9**	0,5	6,5 - 7,2	7
23	Uruguay	**6,9**	0,5	6,5 - 7,2	5
26	Slovénie	**6,7**	0,5	6,5 - 7,0	8
27	Estonie	**6,6**	0,7	6,2 - 6,9	8
28	Espagne	**6,5**	1	5,7 - 6,9	6
28	Qatar	**6,5**	0,9	5,6 - 7,0	4
28	Saint Vincent et les Grenadines	**6,5**	1,5	4,7 - 7,3	3
31	Chypre	**6,4**	0,8	5,9 - 6,8	3
32	Portugal	**6,1**	0,9	5,6 - 6,7	6
33	Israël	**6,0**	0,6	5,6 - 6,3	6

Transparency International a chargé J. Graf Lambsdorf, Professeur d'économie à l'Université de Passau d'établir l'IPC. Pour plus d'information sur les sources utilisées et la méthodologie voir la présentation de la méthodologie, et la Foire aux Questions:

www.transparency.org/surveys/#cpi or **www.icgg.org**

Notes explicatives

***Intervalle de confiance** indique l'intervalle de valeur au sein duquel le score peut évoluer, en fonction de la précision de la mesure effectuée. Théoriquement, la probabilité que le score se situe au dessus ou au dessous de cet intervalle n'est que de 5 % dans chaque cas. Toutefois, et particulièrement lorsqu'un nombre limité de sources est disponible, l'estimation sans biais de la probabilité que la valeur se situe au sein de l'intervalle de confiance est inférieure à cette valeur théorique de 90%.

****Nombre d'enquêtes utilisées** renvoie au nombre d'enquêtes qui évaluent la performance du pays. Globalement, 13 enquêtes et évaluations d'experts différentes ont été utilisées, et il faut qu'au moins trois enquêtes soient disponibles pour qu'un pays soit inclus dans l'IPC.

NOTE: Tous les documents sont sous embargo jusqu'au 23 Septembre 2008 à 10 h CET / 08 h GMT

33	Dominique	**6,0**	1,3	4,7 - 6,8	3
35	Émirats Arabes Unis	**5,9**	1,4	4,8 - 6,8	5
36	Botswana	**5,8**	1	5,2 - 6,4	6
36	Porto Rico	**5,8**	1,1	5,0 - 6,6	4
36	Malte	**5,8**	0,6	5,3 - 6,3	4
39	Taiwan	**5,7**	0,5	5,4 - 6,0	9
40	Corée du Sud	**5,6**	1,1	5,1 - 6,3	9
41	Maurice	**5,5**	1,1	4,9 - 6,4	5
41	Oman	**5,5**	1,4	4,5 - 6,4	5
43	Macao	**5,4**	1,4	3,9 - 6,2	4
43	Bahreïn	**5,4**	1,1	4,3 - 5,9	5
45	Bhoutan	**5,2**	1,1	4,5 - 5,9	5
45	République Tchèque	**5,2**	1	4,8 - 5,9	8
47	Malaisie	**5,1**	1,1	4,5 - 5,7	9
47	Costa Rica	**5,1**	0,4	4,8 - 5,3	5
47	Hongrie	**5,1**	0,6	4,8 - 5,4	8
47	Jordanie	**5,1**	1,9	4,0 - 6,2	7
47	Cap Vert	**5,1**	1,6	3,4 - 5,6	3
52	Slovaquie	**5,0**	0,7	4,5 - 5,3	8
52	Lettonie	**5,0**	0,3	4,8 - 5,2	6
54	Afrique du Sud	**4,9**	0,5	4,5 - 5,1	8
55	Seychelles	**4,8**	1,7	3,7 - 5,9	4
55	Italie	**4,8**	1,2	4,0 - 5,5	6
57	Grèce	**4,7**	0,6	4,2 - 5,0	6
58	Turquie	**4,6**	0,9	4,1 - 5,1	7
58	Lituanie	**4,6**	1	4,1 - 5,2	8
58	Pologne	**4,6**	1	4,0 - 5,2	8
61	Namibie	**4,5**	1,1	3,8 - 5,1	6
62	Samoa	**4,4**	0,8	3,4 - 4,8	3
62	Croatie	**4,4**	0,7	4,0 - 4,8	8
62	Tunisie	**4,4**	1,6	3,5 - 5,5	6
65	Koweït	**4,3**	1,4	3,3 - 5,2	5
65	Cuba	**4,3**	0,9	3,6 - 4,8	4
67	Ghana	**3,9**	0,8	3,4 - 4,5	6
67	Géorgie	**3,9**	1,2	3,2 - 4,6	7
67	Salvador	**3,9**	1	3,2 - 4,5	5
70	Roumanie	**3,8**	0,8	3,4 - 4,2	8
70	Colombie	**3,8**	1	3,3 - 4,5	7
72	Bulgarie	**3,6**	1,1	3,0 - 4,3	8
72	Macédoine	**3,6**	1,1	2,9 - 4,3	6
72	Pérou	**3,6**	0,6	3,4 - 4,1	6
72	Mexique	**3,6**	0,4	3,4 - 3,9	7
72	Chine	**3,6**	1,1	3,1 - 4,3	9

NOTE: Tous les documents sont sous embargo jusqu'au 23 Septembre 2008 à 10 h CET / 08 h GMT

72	Suriname	**3,6**	0,6	3,3 - 4,0	4
72	Trinité-et-Tobago	**3,6**	0,7	3,1 - 4,0	4
72	Swaziland	**3,6**	1,1	2,9 - 4,3	4
80	Burkina Faso	**3,5**	1	2,9 - 4,2	7
80	Brésil	**3,5**	0,6	3,2 - 4,0	7
80	Arabie Saoudite	**3,5**	0,7	3,0 - 3,9	5
80	Thaïlande	**3,5**	0,8	3,0 - 3,9	9
80	Maroc	**3,5**	0,8	3,0 - 4,0	6
85	Sénégal	**3,4**	0,9	2,9 - 4,0	7
85	Panama	**3,4**	0,6	2,8 - 3,7	5
85	Serbie	**3,4**	0,8	3,0 - 4,0	6
85	Monténégro	**3,4**	1	2,5 - 4,0	5
85	Madagascar	**3,4**	1,1	2,8 - 4,0	7
85	Albanie	**3,4**	0,1	3,3 - 3,4	5
85	Inde	**3,4**	0,3	3,2 - 3,6	10
92	Algérie	**3,2**	0,3	2,9 - 3,4	6
92	Bosnie Herzégovine	**3,2**	0,6	2,9 - 3,5	7
92	Sri Lanka	**3,2**	0,5	2,9 - 3,5	7
92	Lesotho	**3,2**	1	2,3 - 3,8	5
96	Gabon	**3,1**	0,3	2,8 - 3,3	4
96	Mali	**3,1**	0,4	2,8 - 3,3	6
96	Jamaïque	**3,1**	0,3	2,8 - 3,3	5
96	Guatemala	**3,1**	1,2	2,3 - 4,0	5
96	Benin	**3,1**	0,5	2,8 - 3,4	6
96	Kiribati	**3,1**	0,5	2,5 - 3,4	3
102	Tanzanie	**3,0**	0,6	2,5 - 3,3	7
102	Liban	**3,0**	1	2,2 - 3,6	4
102	Rwanda	**3,0**	0,4	2,7 - 3,2	5
102	République Dominicaine	**3,0**	0,4	2,7 - 3,2	5
102	Bolivie	**3,0**	0,3	2,8 - 3,2	6
102	Djibouti	**3,0**	0,7	2,2 - 3,3	4
102	Mongolie	**3,0**	0,5	2,6 - 3,3	7
109	Arménie	**2,9**	0,4	2,6 - 3,1	7
109	Belize	**2,9**	1,2	1,8 - 3,7	3
109	Argentine	**2,9**	0,7	2,5 - 3,3	7
109	Vanuatu	**2,9**	0,5	2,5 - 3,2	3
109	Iles Salomon	**2,9**	0,5	2,5 - 3,2	3
109	Moldavie	**2,9**	1,1	2,4 - 3,7	7
115	Mauritanie	**2,8**	1,2	2,2 - 3,7	7
115	Maldives	**2,8**	1,7	1,7 - 4,3	4
115	Niger	**2,8**	0,5	2,4 - 3,0	6
115	Malawi	**2,8**	0,6	2,4 - 3,1	6
115	Zambie	**2,8**	0,4	2,5 - 3,0	7

NOTE: Tous les documents sont sous embargo jusqu'au 23 Septembre 2008 à 10 h CET / 08 h GMT

115	Egypte	**2,8**	0,7	2,4 - 3,2	6
121	Togo	**2,7**	1,4	1,9 - 3,7	6
121	Viêt-Nam	**2,7**	0,7	2,4 - 3,1	9
121	Nigeria	**2,7**	0,5	2,3 - 3,0	7
121	São Tomé et Príncipe	**2,7**	0,6	2,1 - 3,1	3
121	Népal	**2,7**	0,5	2,4 - 3,0	6
126	Indonésie	**2,6**	0,6	2,3 - 2,9	10
126	Honduras	**2,6**	0,5	2,3 - 2,9	6
126	Ethiopie	**2,6**	0,6	2,2 - 2,9	7
126	Ouganda	**2,6**	0,7	2,2 - 3,0	7
126	Guyana	**2,6**	0,2	2,4 - 2,7	4
126	Libye	**2,6**	0,6	2,2 - 3,0	5
126	Erythrée	**2,6**	1,3	1,7 - 3,6	5
126	Mozambique	**2,6**	0,4	2,4 - 2,9	7
134	Nicaragua	**2,5**	0,4	2,2 - 2,7	6
134	Pakistan	**2,5**	0,7	2,0 - 2,8	7
134	Comores	**2,5**	0,8	1,9 - 3,0	3
134	Ukraine	**2,5**	0,5	2,2 - 2,8	8
138	Paraguay	**2,4**	0,5	2,0 - 2,7	5
138	Liberia	**2,4**	0,7	1,8 - 2,8	4
138	Tonga	**2,4**	0,4	1,9 - 2,6	3
141	Yémen	**2,3**	0,7	1,9 - 2,8	5
141	Cameroun	**2,3**	0,7	2,0 - 2,7	7
141	Iran	**2,3**	0,5	1,9 - 2,5	4
141	Philippines	**2,3**	0,4	2,1 - 2,5	9
145	Kazakhstan	**2,2**	0,7	1,8 - 2,7	6
145	Timor-Leste	**2,2**	0,4	1,8 - 2,5	4
147	Syrie	**2,1**	0,6	1,6 - 2,4	5
147	Bangladesh	**2,1**	0,5	1,7 - 2,4	7
147	Russie	**2,1**	0,6	1,9 - 2,5	8
147	Kenya	**2,1**	0,4	1,9 - 2,4	7
151	Laos	**2,0**	0,5	1,6 - 2,3	6
151	Equateur	**2,0**	0,3	1,8 - 2,2	5
151	Papouasie Nouvelle Guinée	**2,0**	0,6	1,6 - 2,3	6
151	Tadjikistan	**2,0**	0,5	1,7 - 2,3	8
151	République Centrafricaine	**2,0**	0,3	1,9 - 2,2	5
151	Côte d´Ivoire	**2,0**	0,7	1,7 - 2,5	6
151	Belarus	**2,0**	0,7	1,6 - 2,5	5
158	Azerbaïdjan	**1,9**	0,4	1,7 - 2,1	8
158	Burundi	**1,9**	0,7	1,5 - 2,3	6
158	République du Congo	**1,9**	0,1	1,8 - 2,0	6
158	Sierra Leone	**1,9**	0,1	1,8 - 2,0	5

NOTE: Tous les documents sont sous embargo jusqu'au 23 Septembre 2008 à 10 h CET / 08 h GMT

158	Venezuela	**1,9**	0,1	1,8 - 2,0	7
158	Guinée-Bissau	**1,9**	0,2	1,8 - 2,0	3
158	Angola	**1,9**	0,5	1,5 - 2,2	6
158	Gambie	**1,9**	0,6	1,5 - 2,4	5
166	Ouzbékistan	**1,8**	0,7	1,5 - 2,2	8
166	Turkménistan	**1,8**	0,5	1,5 - 2,2	5
166	Zimbabwe	**1,8**	0,5	1,5 - 2,1	7
166	Cambodge	**1,8**	0,2	1,7 - 1,9	7
166	Kirghizistan	**1,8**	0,2	1,7 - 1,9	7
171	République Démocratique du Congo,	**1,7**	0,2	1,6 - 1,9	6
171	Guinée Equatoriale	**1,7**	0,2	1,5 - 1,8	4
173	Guinée	**1,6**	0,4	1,3 - 1,9	6
173	Tchad	**1,6**	0,2	1,5 - 1,7	6
173	Soudan	**1,6**	0,2	1,5 - 1,7	6
176	Afghanistan	**1,5**	0,3	1,1 - 1,6	4
177	Haïti	**1,4**	0,4	1,1 - 1,7	4
178	Irak	**1,3**	0,3	1,1 - 1,6	4
178	Myanmar	**1,3**	0,4	1,0 - 1,5	4
180	Somalie	**1,0**	0,6	0,5 - 1,4	4

Indice de Perception de la Corruption 2008 de Transparency International

Afrique Sub-saharienne

Nombre de pays ou de territoires classés: 47

Si globalement, la corruption et le manque de transparence constituent toujours un défi majeur pour le développement de la région, l'Indice de Perception de la Corruption 2008 de Transparency International montre que les résultats obtenus en matière de lutte contre la corruption sont contrastés. Si les notes du **Bénin,** de la **Mauritanie** et du **Nigeria** ont progressé de manière significative cette année, celles du **Burundi** et de la **Somalie** se sont sensiblement dégradées.

Sur les 47 pays évalués, 30 obtiennent une note inférieure à 3, indiquant que la corruption est perçue comme endémique, et 14 obtiennent une note comprise entre 3 et 5, indiquant que la corruption est perçue par les experts pays et les entreprises comme constituant un problème grave. Trois pays seulement obtiennent une note supérieure à 5, le **Botswana, le Cap Vert et Maurice.**

Le fait que la corruption continue à être perçue comme omniprésente dans de nombreux pays de la région indique bien que la possibilité pour ces pays, qui connaissent une terrible pauvreté, d'atteindre ne serait-ce qu'un seul des Objectifs du Millénaire pour le Développement est sérieusement compromise. La corruption accroit le risque que les maigres financements alloués aux dépenses sociales soient détournés ou mal utilisés, et constitue ainsi une des premières raisons de l'absence de progrès réalisés dans la voie de la réduction de la pauvreté. Lorsque la transparence et les mécanismes permettant de mettre en jeu la responsabilité des gouvernements font défaut ou sont insuffisants, la gestion des finances publiques et le développement en subissent les conséquences. La lutte contre la corruption est une condition préalable pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement et atteindre les objectifs de la Déclaration de Paris de 2005 (qui pose en principe la nécessité d'accroitre l'efficacité de l'aide). Les notes IPC de la plupart des pays africains indiquent cependant un retard inquiétant pour la réalisation des objectifs fixés par la Déclaration de Paris à l'horizon 2010.

Non seulement, la corruption compromet la fourniture des services publics de base tels que la santé ou l'éducation, et engendre la défiance envers les institutions. L'exemple de la **Somalie, dont** la note IPC est la plus faible de l'échantillon, illustre le lien inquiétant entre la corruption, l'existence de conflits et l'effondrement économique et politique.

La guerre civile a de nouveau menacé le **Burundi** en 2007 après la rupture de l'Accord pour la Paix d'Arusha, et la corruption s'aggrave dans de nombreux secteurs. Aucune enquête n'a été menée à la suite des nombreuses allégations de corruption visant des responsables de haut niveau, et les « déclencheurs d'alerte » ne bénéficient de quasiment aucune protection. Ainsi, la corruption demeure un obstacle majeur au développement économique et commercial du pays.

La corruption politique peut également modifier la perception du degré de corruption affectant un pays. La progression de la note du **Nigeria,** passé de 2,2 en 2007 à 2,7 en 2008, reflète l'image plus positive du nouveau gouvernement installé depuis les élections de 2007, tant sur le plan domestique qu'international. Toutefois, les derniers développements montrent que cette image favorable de l'actuel gouvernement, qui semble décidé à faire progresser la transparence et la responsabilité, est suspendue à la mise en œuvre concrète des engagements pris, et en particulier la préservation de l'indépendance des organismes dédiés à la lutte contre la corruption.

A **Maurice**, une réforme de la « Mauritius Revenue Authority » a été entreprise au cours des deux dernières années dans le but d'assurer une plus grande transparence et une plus grande intégrité du service des douanes, jusque là considéré comme l'un des trois secteurs les plus corrompus (avec les services de maintien de l'ordre et l'Autorité Nationale des Transports). Toutefois, le refus du gouvernement de permettre l'ouverture d'une enquête indépendante, à la suite d'allégations de corruption visant des responsables de haut niveau de ce secteur, augure mal de la poursuite des efforts de lutte contre la corruption à l'avenir.

Rang du Pays	Rang Regional du Pays	Pays/Territoire	Score IPC 2008	Intervalle de confiance	Nombre d'enquêtes utilisées
36	1	Botswana	**5.8**	5.2 - 6.4	6
41	2	Mauritius	**5.5**	4.9 - 6.4	5
47	3	Cape Verde	**5.1**	3.4 - 5.6	3
54	4	South Africa	**4.9**	4.5 - 5.1	8
55	5	Seychelles	**4.8**	3.7 - 5.9	4
61	6	Namibia	**4.5**	3.8 - 5.1	6
67	7	Ghana	**3.9**	3.4 - 4.5	6
72	8	Swaziland	**3.6**	2.9 - 4.3	4
80	9	Burkina Faso	**3.5**	2.9 - 4.2	7
85	10	Madagascar	**3.4**	2.8 - 4.0	7
85	10	Senegal	**3.4**	2.9 - 4.0	7
92	12	Lesotho	**3.2**	2.3 - 3.8	5
96	13	Mali	**3.1**	2.8 - 3.3	6
96	13	Gabon	**3.1**	2.8 - 3.3	4
96	13	Benin	**3.1**	2.8 - 3.4	6
102	16	Tanzania	**3.0**	2.5 - 3.3	7
102	16	Rwanda	**3.0**	2.7 - 3.2	5
115	18	Zambia	**2.8**	2.5 - 3.0	7
115	18	Malawi	**2.8**	2.4 - 3.1	6
115	18	Niger	**2.8**	2.4 - 3.0	6
115	18	Mauritania	**2.8**	2.2 - 3.7	7
121	22	Sao Tome and Principe	**2.7**	2.1 - 3.1	3
121	22	Nigeria	**2.7**	2.3 - 3.0	7
121	22	Togo	**2.7**	1.9 - 3.7	6
126	25	Eritrea	**2.6**	1.7 - 3.6	5
126	25	Ethiopia	**2.6**	2.2 - 2.9	7
126	25	Mozambique	**2.6**	2.4 - 2.9	7
126	25	Uganda	**2.6**	2.2 - 3.0	7
134	29	Comoros	**2.5**	1.9 - 3.0	3
138	30	Liberia	**2.4**	1.8 - 2.8	4
141	31	Cameroon	**2.3**	2.0 - 2.7	7
147	32	Kenya	**2.1**	1.9 - 2.4	7

Rang du Pays	Rang Regional du Pays	Pays/Territoire	Score IPC 2008	Intervalle de confiance	Nombre d'enquêtes utilisées
151	33	Central African Republic	**2.0**	1.9 - 2.2	5
158	35	Gambia	**1.9**	1.5 - 2.4	5
158	35	Guinea-Bissau	**1.9**	1.8 - 2.0	3
158	35	Congo, Republic	**1.9**	1.8 - 2.0	6
158	35	Angola	**1.9**	1.5 - 2.2	6
158	35	Burundi	**1.9**	1.5 - 2.3	6
158	35	Sierra Leone	**1.9**	1.8 - 2.0	5
166	41	Zimbabwe	**1.8**	1.5 - 2.1	7
171	42	Congo, Democratic Republic	**1.7**	1.6 - 1.9	6
171	42	Equatorial Guinea	**1.7**	1.5 - 1.8	4
173	44	Chad	**1.6**	1.5 - 1.7	6
173	44	Sudan	**1.6**	1.5 - 1.7	6
173	44	Guinea	**1.6**	1.3 - 1.9	6
180	47	Somalia	**1.0**	0.5 - 1.4	4

Annexe:

Sources d'information utilisées pour l'établissement de l'IPC 2008

Numéro	1	2	3
Acronyme	BAD	BAfD	BTI
Source	Banque Asiatique de Développement	Banque Africaine de Développement	Fondation Bertelsmann
Nom	*'Country Performance Assessment Rating's*	*'Country Policy and Institutional Assessments'*	*'Bertelsmann Transformation Index'*
Date d'établissement ou de publication	2007/2008	2007/08	2007/2008
Adresse Internet	http://www.adb.org/Documents/Reports/ADF/2007-ADF-PBA.pdf	http://www.afdb.org/pls/portal/docs/PAGE/ADB_ADMIN_PG/DOCUMENTS/NEWS/2007%20COUNTRY%20PERFORMANCE%20ASSESSMENT%20NOTE.DOC	http://www.bertelsmann-transformation-index.de/11.0.html?&L=1
Personnes interrogées	Equipes pays, experts de la Banque et experts indépendants	Equipes pays, experts de la Banque et experts indépendants	Réseau de correspondants locaux, experts de la Fondation et experts indépendants
Objet de l'enquête	Corruption, conflits d'intérêts, détournement de fonds, politique de lutte contre la corruption et résultats obtenus	Corruption, conflits d'intérêts, détournement de fonds, politique de lutte contre la corruption et résultats obtenus	Capacité des gouvernements à sanctionner et contrôler la corruption
Taille de l'échantillon	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Couverture	29 pays éligibles aux financements de la BAD	52 pays éligibles aux financements de la BAfD	125 pays en transition ou en développement

Numéro	4	5	6
Acronyme	CPIA	EIU	FH
Source	Banque Mondiale (ADI et BIRD)	'Economist Intelligence Unit'	'Freedom House'
Nom	Evaluation des Politiques et Institutions Nationales / Country Policy and Institutional Assessment	'Country Risk Service and Country Forecast'	'Nations in Transit'
Date d'établissement ou de publication	2007/2008	2008	2008
Adresse Internet	http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTABOUTUS/IDA/0,,contentMDK:20933600~menuPK:2626968~pagePK:51236175~piPK:437394~theSitePK:73154,00.html	www.eiu.com	http://www.freedomhouse.hu/index.php?option=com_content&task=view&id=196
Personnes interrogées	Equipes pays, experts de la Banque et experts indépendants	Equipes d'experts	Experts originaires ou résidents dans les pays couverts par l'enquête
Objet de l'enquête	Corruption, conflits d'intérêts, détournement de fonds, politique de lutte contre la corruption et résultats obtenus	Abus des fonctions publiques à des fins privées ou politiques	Degré de corruption des gouvernements, tel que perçu par le public et rapporté par les médias, mise en œuvre d'initiatives anticorruption
Taille de l'échantillon	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Couverture	75 pays éligibles aux financements de l'ADI	170 pays	29 pays/territoires

Numéro	7	8	9
Acronyme	GI	IMD	
Source	Global Insight	IMD (Institute for Management Development de Lausanne) World Competitiveness Center	
Nom	Country Risk Ratings	'IMD World Competitiveness Yearbook'	
Date d'établissement ou de publication	2008	2007	2008
Adresse Internet	http://www.globalinsight.com	www.imd.ch/wcc	
Personnes interrogées	Equipes d'experts	Cadres supérieurs et dirigeants de sociétés nationales et internationales	
Objet de l'enquête	Degré de corruption dans le secteur public, de la corruption des fonctionnaires de base à la grande corruption politique	Qualité de l'environnement institutionnel, efficacité de l'Etat, existence d'actes de corruption "	
Taille de l'échantillon	Non applicable	Plus de 4 000	
Couverture	203 pays	55 pays	55 pays

Numéro	10	11	12
Acronyme	MIG	PERC	
Source	Merchant International Group	Political & Economic Risk Consultancy	
Nom	Grey Area Dynamics	Asian Intelligence Newsletter	
Date d'établissement ou de publication	2007	2007	2008
Adresse Internet	www.merchantinternational.com	www.asiarisk.com/	
Personnes interrogées	Equipes d'expert et réseau de correspondants locaux	Cadres supérieurs expatriés	
Objet de l'enquête	Degré de corruption dans le secteur public, de la corruption des fonctionnaires de base à la grande corruption politique	Gravité des problèmes de corruption dans le secteur public	
Taille de l'échantillon	Non applicable	1 476	1 400
Couverture	155 pays	15 pays	15 pays

Numéro	13
Acronyme	FEM
Source	Forum Economique Mondial
Nom	Global Competitiveness Report
Date d'établissement ou de publication	2007/2008
Adresse Internet	www.weforum.org
Personnes interrogées	Cadres supérieurs et dirigeants de sociétés nationales et internationales
Objet de l'enquête	Occurrence du paiement de dessous-de-table ou de pots-de-vin en lien avec 1) les exportations ou les importations, 2) les services publics, 3) la fiscalité, 4) les marchés publics et 5) les décisions judiciaires
Taille de l'échantillon	11 406
Couverture	131 pays

Pour toute information complémentaire relative à la méthodologie de l'IPC, vous pouvez prendre contact avec:
Dr Johann Graf Lambsdorff
Passau University,
Allemagne
Tel: +49 851 509 2551

http://www.transparency.org

Alt Moabit 96,
10559 Berlin, Germany
Tel: +49-30-3438 20666

NOTE: tous les documents sont sous embargo jusqu'au **23 Septembre 2008** à 10h heure de Berlin, soit 9h heure de Londres et 8h GMT

Note méthodologique

Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2008 de Transparency International

1. L'IPC rassemble des informations recueillies au cours des deux dernières années. L'IPC 2008 est donc établi sur la base d'enquêtes réalisées en 2007 et en 2008.
2. L'IPC 2008 est établi à partir 13 sources d'informations différentes émanant de 11 institutions indépendantes. Chacune de ces sources mesure le degré de corruption (fréquence, montant des pots-de-vin) affectant le secteur public et le monde politique et procède à un classement des pays s'appuyant sur l'évaluation des différents pays concernés.
3. Lorsque la source d'information utilisée est une enquête pour laquelle plusieurs éditions sont disponibles, les données relatives aux deux dernières années sont prises en considération afin de lisser les résultats.
4. Lorsque la source d'information utilisée consiste en un ensemble de notes attribuées par des experts (agences de notation des risques, analyses-pays), seule la dernière notation est prise en compte car les notes sont généralement revues par un groupe d'experts et évoluent peu d'une année sur l'autre.
5. L'évaluation du niveau de corruption affectant un pays est effectuée par des experts du pays qu'ils soient résidents ou non-résidents. Pour l'IPC 2008, il s'agit des sources suivantes : BAD, BAfD, BTI, CPIA, EIU, FH, MIG, UNECA et GI. A cela s'ajoutent des sources recueillant les opinions de dirigeants ou cadres supérieurs résidents qui évaluent leur propre pays. Pour l'IPC 2008, il s'agit de l'IMD, le PERC, et le FEM.
6. Pour déterminer la note moyenne d'un pays, on procède à un étalonnage des classements des pays établis par chacune des sources de référence par le biais de la méthode des percentiles, qui permet de combiner des sources dont la distribution statistique est différente. Si cette technique a pour inconvénient la perte de quelques informations, elle permet toutefois de maintenir les notes obtenues à l'intérieur de l'intervalle de valeur de l'IPC, à savoir entre 0 et 10.
7. On réalise dans un second temps une béta-transformation des notes, qui accroît l'écart type parmi l'ensemble des pays couverts par l'IPC et évite que le recours à la technique des percentiles aboutisse à des résultats dont l'écart type est inférieur d'année en année.
8. Ensuite, le score d'un pays est établi en calculant la moyenne de toutes les valeurs étalonnées du pays concerné.

9. Le score et le rang de chaque pays au titre de l'IPC sont accompagnés de l'indication du nombre des sources utilisées, de l'intervalle plus haut/plus bas, de l'écart type et de l'intervalle de confiance.
10. L'intervalle de confiance est déterminé par une technique d'inférence statistique basée sur une succession de ré-échantillonnages. Un intervalle de confiance de 90% est ensuite établi pour lequel il y a 5% de probabilité que la note soit supérieure et 5% de probabilité que la note soit inférieure.
11. Les études montrent que la probabilité de recouvrement pour l'intervalle de confiance est inférieure à sa valeur nominale de 90%. La précision des estimations des intervalles de confiance s'accroît avec le nombre de sources : 65,3% pour trois sources ; 73,6% pour quatre sources, 78,4% pour cinq sources, 80,2% pour six sources et 81,8% pour sept sources.
12. La fiabilité générale des données est démontrée par la corrélation élevée entre les différentes sources utilisées. Cette corrélation, testée avec les coefficients de Pearson et de Kendall, s'élève respectivement à 0,78 et 0,63.

Foire aux Questions

Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2008 de Transparency International

Généralités

- Qu'est-ce que l'Indice de Perception de la Corruption?
- Comment la corruption est-elle définie dans le cadre de l'IPC ?
- Pourquoi l'IPC est-il uniquement fondé sur la perception de la corruption ?

Méthode

- Combien de pays sont-ils couverts par l'IPC 2008 ?
- Suivant quels critères la liste des pays couverts par l'IPC est-elle établie ?
- Pourquoi la liste des pays couverts par l'IPC évolue-t-elle d'une année sur l'autre?
- Quels nouveaux pays pourraient être couverts par les prochains IPC ?
- Quelles sources d'information sont utilisées pour établir l'IPC ?
- Qui sont les personnes dont les opinions sont recueillies par les enquêtes utilisées pour l'établissement de l'IPC ?
- Les résultats sont-ils affectés par la publication des classements IPC antérieurs ?
- Comment TI s'assure-t-elle de la fiabilité de l'IPC ?

Interprétation de l'IPC

- Qu'est-ce qui importe le plus, le rang ou la note d'un pays ?
- Le pays ayant obtenu la note la plus faible est-il le pays le plus corrompu au monde ?
- Exemple : que signifie le classement de la Somalie dans l'IPC 2008 ?
- Peut-on comparer les notes au titre de l'IPC 2008 avec celles établies au titre des IPC précédents ?
- Pourquoi le score de tel ou tel pays, où d'importantes réformes anti-corruption ont été mises en œuvre, et/ou de graves scandales de corruption ont été récemment dévoilés n'a-t-il pas davantage progressé ?

Evolution des notes entre 2007 et 2008

- Quels sont les pays dont les notes se sont le plus fortement dégradées entre 2007 et 2008 ?
- Quels sont les pays dont les notes se sont le plus fortement améliorées entre 2007 et 2008 ?

Utilisation de l'IPC

- L'IPC est-il une mesure fiable du niveau de corruption perçu d'un pays ?
- L'IPC est-il un outil fiable pour la prise de décisions relatives à l'allocation de l'aide au développement ?

La lutte de Transparency International contre la corruption et l'IPC

- Comment l'IPC est-il financé ?
- Quelle est la différence entre l'IPC et le Baromètre Mondial de la Corruption (BMC) de TI ?
- Quelle est la différence entre l'IPC et l'Indice de Corruption des Pays Exportateurs (ICPE) de TI ?

Généralités

Qu'est-ce que l'IPC ?
L'Indice de perception de la corruption de TI classe les pays en fonction de la perception du degré de corruption affectant les administrations publiques et la classe politique. C'est un indice composite – une enquête construite à partir d'enquêtes – qui utilise des informations relatives à la corruption rassemblées par des experts et des enquêtes réalisées par différentes institutions indépendantes internationalement reconnues. L'IPC prend en compte des points de vue du monde entier dont ceux d'experts résidant dans les pays évalués. Johann Graf Lambsdorff, professeur d'économie à l'Université de Passau en Allemagne, est responsable de l'élaboration de l'IPC pour le compte Transparency International.

Comment la corruption est-elle définie dans le cadre de l'IPC ?
L'IPC de TI a pour objectif de mesurer la corruption dans le secteur public et définit la corruption comme l'abus d'une charge publique à des fins d'enrichissement personnel. Les enquêtes utilisées pour établir l'IPC posent ainsi des questions relatives à la corruption de fonctionnaires, au versement de pots-de-vin dans le cadre de marchés publics, au détournement de fonds publics ou encore à l'action des pouvoirs publics en matière de lutte contre la corruption, incluant de ce fait la question de la corruption administrative et de la corruption politique.

Pourquoi l'IPC se fonde-t-il uniquement sur la perception de la corruption ?
Il est difficile d'évaluer le niveau de corruption affectant les pays en se fondant sur des données factuelles rigoureuses telles que le montant des pots-de-vin ou le nombre de poursuites judiciaires ou de procès. En effet, la fréquence des poursuites traduit moins la prévalence de la corruption dans un pays que la capacité de l'appareil judiciaire de ce pays à la sanctionner et/ou celle des médias à dévoiler des affaires de corruption. Il est donc plus efficace de s'appuyer sur l'expérience et les perceptions de personnes directement confrontées à la réalité de la corruption dans un pays pour rassembler des données pouvant faire l'objet de comparaisons.

Méthode

Combien de pays sont-ils couverts par l'IPC 2008 ?
L'IPC 2008 couvre 180 pays, soit un nombre de pays équivalent à celui couvert en 2007.

Suivant quels critères la liste des pays couverts par l'IPC est-elle établie ?
Pour inclure un pays dans cette liste, un minimum de trois sources distinctes d'informations est exigé. La présence d'un pays sur cette liste dépend uniquement de l'existence d'informations suffisantes et ne fournit aucune indication sur la présence ou l'absence de corruption dans ce pays.

Pourquoi la liste des pays couverts par l'IPC évolue-t-elle d'une année sur l'autre ?
Du fait de l'évolution de la couverture pays de certaines enquêtes utilisées par l'IPC, Porto-Rico a pu être intégré dans la liste, tandis que Grenade, pour lequel deux sources d'informations seulement restaient disponibles, a été exclu.

Quels nouveaux pays pourraient être inclus dans les prochains IPC ?
Transparency International travaille constamment pour augmenter le nombre de pays couverts par l'IPC. Bien que, au minimum, trois sources distinctes soient nécessaires pour établir l'IPC, l'inclusion des pays ou territoires suivants, pour lesquels deux sources de données sont disponibles, pourrait être envisagée : Anguilla, Antigua et Barbuda, Aruba, les Bahamas, les Bermudes, Brunei, les îles Caïman, Fidji, Grenade, le Liechtenstein, les Etats Fédérés de Micronésie, les Antilles néerlandaises, la Corée du Nord, la Palestine, Saint-Kitts-Et-Nevis et Tuvalu. Pour tous ces pays/territoires ci-dessus, il sera nécessaire de disposer d'au moins une source supplémentaire d'information pour envisager une intégration dans l'IPC.

Quelles sont les sources de données pour l'IPC ?
L'IPC 2008 se fonde sur 13 enquêtes différentes réalisées par 11 institutions indépendantes. TI fait tout son possible pour s'assurer de la plus grande fiabilité des sources utilisées et de la parfaite intégrité de la méthodologie des enquêtes. Pour être retenues, les données recueillies doivent être correctement documentées afin que l'on puisse juger de leur fiabilité. Toutes les sources retenues doivent procéder à un classement des pays évalués et mesurer l'ampleur générale de la corruption. Cette condition exclut les enquêtes qui abordent la question de la corruption en lien avec d'autres sujets tels, par exemple, l'instabilité politique, la décentralisation et le nationalisme.

Les données permettant d'établir l'IPC sont transmises à TI à titre gratuit. Certaines institutions n'autorisent pas la divulgation des informations transmises ; d'autres mettent ces informations à la disposition du public. Pour consulter la liste exhaustive des sources d'information utilisées, les questions posées et le nombre de personnes interrogées, vous pouvez vous référer au document de présentation de la méthodologie de l'IPC à l'adresse suivante :
www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/cpi/2008/methodology ***ou***
http://www.ICGG.org

Qui sont les personnes dont les opinions sont recueillies par les enquêtes utilisées pour l'établissement de l'IPC ?
Les notes établies dans le cadre de l'IPC reflètent l'opinion d'experts installés à la fois dans des pays industriels et dans des pays en développement, ainsi que l'opinion des milieux d'affaires et d'analystes-pays. Pour chaque pays, les sources utilisées par l'IPC proviennent à la fois d'experts résidents et non-résidents dont les opinions sont en général corrélées.

Les résultats sont-ils affectés par la publication des classements IPC antérieurs ?
L'IPC de TI bénéficie d'un large impact dans les médias internationaux depuis sa première publication en 1995. Cet impact pose la question de l'éventuelle influence exercée par l'indice IPC sur les réponses des personnes interrogées, ce qui présenterait un problème de circularité. Cette hypothèse a été testée en 2006 auprès de 9 000 dirigeants d'entreprise, auxquels il a été demandé - dans le cadre d'une des enquêtes utilisées par l'IPC - si la connaissance des résultats de l'IPC influençait leur jugement. Ils ont indiqué former leur opinion sans se conformer à l'opinion générale. La connaissance de l'IPC peut au contraire inciter les personnes interrogées à se forger leur propre opinion. Ce résultat est une bonne indication de l'absence de circularité de la démarche.

Comment TI s'assure-t-elle de la fiabilité de l'IPC ?
La méthodologie de l'IPC est passée en revue par un Comité Consultatif de l'IPC, composé d'experts internationaux de grand renom dans les domaines de la corruption, de l'économétrie et des statistiques. Les membres du Comité formulent des suggestions méthodologiques pour améliorer l'IPC, la décision finale revenant à la direction de TI sur la base de l'avis scientifique délivré par le professeur Johann Graf Lambsdorff de l'université de Passau

Interprétation de l'IPC

Qu'est-ce qui importe le plus, le rang ou la note d'un pays ?
La note d'un pays est une indication bien plus importante de la perception du degré de corruption d'un pays. Le rang d'un pays peut changer simplement en raison de l'entrée ou de la sortie d'autres pays de l'indice.

Le pays ayant obtenu la note la plus faible est-il le pays le plus corrompu au monde ?
Non. Le pays ayant la note la plus faible est celui où le niveau de corruption est perçu comme étant le plus élevé parmi les pays inclus dans la liste. Il existe plus de 200 nations souveraines dans le monde et le dernier IPC 2008 classe 180 d'entre elles. L'IPC ne fournit aucune information sur les pays absents de la liste.

Exemple : que signifie le classement de la Somalie dans l'IPC 2008 ?
Le degré de corruption affectant la Somalie a été perçu comme étant le plus élevé des pays couverts par l'IPC 2008. Ceci n'indique pas cependant que la Somalie soit le pays le plus corrompu ou que les Somaliens soient les personnes les plus corrompues. Si la corruption est effectivement un défi majeur en termes de gouvernance, de développement et de réduction de la pauvreté en Somalie, la population est, dans sa majorité, victime de la corruption. Les actes de corruption commis par un petit nombre d'individus détenteurs du pouvoir et l'incapacité des dirigeants et des institutions à endiguer ou prévenir la corruption n'impliquent pas qu'un pays ou ses habitants dans leur ensemble soient les plus corrompus.

Peut-on comparer les notes des pays inclus dans l'IPC 2008 avec celles des IPC antérieurs ?
L'Indice donne avant tout un aperçu de l'opinion des milieux d'affaires et des analystes-pays sur la situation de l'année en cours ou des dernières années. Il n'a pas pour objectif d'évaluer l'évolution d'une année sur l'autre. En tout état de cause, toute comparaison dans le temps doit s'appuyer sur les notes du pays concerné et non pas sur son rang dans le classement pour les raisons précédemment indiquées.
Le rang d'un pays peut changer d'une année sur l'autre en raison de l'évolution de la perception du degré de corruption dans ce pays ou bien simplement d'une modification de l'échantillon et de la méthodologie de l'IPC. La seule manière d'apprécier de manière fiable l'évolution de la note d'un pays au cours d'une période donnée est de revenir aux différentes sources d'informations utilisées, chacune pouvant refléter une évolution des évaluations.

Pourquoi le score de tel ou tel pays, où d'importantes réformes anti-corruption ont été mises en œuvre, et/ou de graves scandales de corruption ont été récemment dévoilés, n'a-t-il pas davantage progressé ?

Il est difficile d'améliorer les notes obtenues dans le cadre de l'IPC sur une courte période de temps. L'IPC 2008 se fonde sur des données recueillies au cours des deux dernières années et sur des perceptions qui peuvent avoir été formées antérieurement. Cela signifie que l'Indice ne pourra refléter une modification significative de la perception de la corruption qu'après un laps de temps relativement important.

Evolution des notes entre 2005 et 2007

Quels sont les pays dont les notes se sont le plus fortement dégradées entre 2007 et 2008 ?

Les comparaisons dans le temps sont problématiques pour les raisons indiquées plus haut. Toutefois, certaines évolutions peuvent être identifiées avec précaution, dans la mesure où ces évolutions peuvent être reliées à des tendances mises en évidence par les enquêtes source. Ainsi, les scores de la Bulgarie, du Burundi, de la Finlande, de la France, de l'Italie, de Macao, des Maldives, de Norvège, du Portugal, de Somalie, du Timor Oriental, et du Royaume-Uni, se sont dégradés entre 2007 et 2008. Pour ces pays, la modification des perceptions s'est produite au cours des deux dernières années.

Quels sont les pays dont les notes se sont le plus fortement améliorées entre 2007 et 2008 ?

Avec les mêmes réserves et sur la base de données provenant de sources régulièrement utilisées pour l'élaboration de l'indice, des améliorations peuvent être observées entre 2007 et 2008 pour l'Albanie, Bahreïn, le Bénin, Chypre, la République Dominicaine, la Géorgie, l'Indonésie, la Jordanie, l'Ile Maurice, le Nigéria, Oman, la Pologne, le Qatar, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, la Corée du Sud, Tonga et la Turquie.

Utilisation de l'IPC

L'IPC est-il une mesure fiable du degré de corruption perçu du pays ?

L'IPC est bon outil pour mesurer la perception de la corruption. En tant que tel, l'IPC a été largement testé et utilisé à la fois par des universitaires et par des analystes. La fiabilité de l'IPC diffère cependant selon les pays. L'indice est particulièrement fiable lorsque l'on dispose d'un nombre élevé de sources qui fournissent des évaluations relativement cohérentes (ce qu'indique un intervalle de confiance restreint) ; il est nettement moins fiable lorsque ces conditions ne sont pas vérifiées.

L'IPC est-il une mesure fiable pour les décisions relatives à l'allocation de l'aide au développement ?

Certains gouvernements ont envisagé d'utiliser l'indice de corruption pour déterminer les pays auxquels l'aide sera accordée. TI n'est pas favorable à une telle utilisation de l'IPC. Les pays perçus comme très corrompus ne peuvent pas être abandonnés – ils ont particulièrement besoin d'aide pour sortir de la spirale corruption/pauvreté.

Si un pays est considéré comme corrompu, les donateurs devraient en déduire qu'il est nécessaire d'investir dans des programmes systémiques pour combattre la corruption. Par ailleurs, lorsque des bailleurs de fonds envisagent de soutenir de grands projets de développement dans des pays perçus comme corrompus, ils doivent porter une attention particulière aux signaux d'alerte et s'assurer que des processus de contrôle appropriés sont mis en place.

La lutte de Transparency International contre la corruption et l'IPC

Comment l'IPC est-il financé ?

Transparency International est financé par diverses agences gouvernementales, fondations internationales et entreprises dont l'aide financière permet l'élaboration de l'IPC. La société Ernst & Young apporte une aide spécifique à l'élaboration de l'IPC. L'acceptation par TI du soutien financier d'une entreprise ne signifie en aucun cas que TI adhère à sa politique et aucun des donateurs de TI n'est impliqué dans la gestion de ses projets. Pour plus d'informations sur le financement de TI, vous pouvez consulter le site : http://www.transparency.org/support_us

Quelle est la différence entre l'IPC et le Baromètre Mondial de la Corruption (BMC) de TI ?

L'IPC mesure le degré de corruption du secteur public perçu par des experts dans les différents pays couverts tandis que le Baromètre Mondial de la Corruption (cf. http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/gcb) s'intéresse à l'attitude et aux expériences du grand public en matière de corruption.

Quelle est la différence entre l'IPC et l'Indice de Corruption des Pays Exportateurs (ICPE) de TI ?

L'IPC indique le degré global de corruption des pays alors que l'ICPE se concentre sur la propension des entreprises établies dans les principaux pays exportateurs à verser des pots-de-vin à l'étranger – fournissant ainsi des indications sur l'ampleur de 'l'offre' de corruption. Le dernier ICPE a été rendu public en octobre 2006 et peut être consulté à l'adresse suivante :
http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/bpi